

# GARANTIES DU RÉGIME DE BASE

## NIVEAUX D'INDEMNISATION

	CONVENTION COLLECTIVE - ACCORD 3 FÉVRIER 2012	CONTRAT RESPONSABLE - OFFRE AG2R RÉUNICA PRÉVOYANCE
<b>HOSPITALISATION ET SOINS EXTERNES</b>		
<b>Hospitalisation médicale, chirurgie et maternité</b>		
Frais de séjour	100 % BR	100 % BR
Forfait hospitalier engagé	100 % FR engagés	100 % FR limité au forfait réglementaire en vigueur
Actes de chirurgie (ADC)		
Actes d'anesthésie (ADA)	100 % BR	150 % BR (Médecins adhérents DPTM) - 130 % BR (Médecins non adhérents DPTM)
Autres honoraires		
Chambre particulière	1,30 % PMSS par jour (limité à 8 jours)	1,70 % PMSS par jour
Frais d'accompagnement d'un enfant à charge de moins de 16 ans (sur présentation d'un justificatif)	0,50 % PMSS par jour (limité à 8 jours)	1 % PMSS par jour
<b>Transport remboursé SS</b>		
Transport	100% BR	100 % BR
<b>Actes médicaux</b>		
Généralistes (Consultations et visites)	100 % BR	100 % BR
Spécialistes (Consultations et visites)		
Actes de chirurgie (ADC)		
Actes techniques médicaux (ATM)	100 % BR	150 % BR (Médecins adhérents DPTM) - 130 % BR (Médecins non adhérents DPTM)
Actes d'imagerie médicale (ADI)		
Acte d'échographie (ADE)		
Auxiliaires médicaux	100 % BR	100 % BR
Analyses		
<b>Actes médicaux non remboursés SS</b>		
Densitométrie osseuse		
Chirurgie réfractive (Myopie, hypermétropie, astigmatisme, presbytie)	Néant	Crédit de 400 € par année civile
<b>Pharmacie remboursée SS</b>		
Pharmacie	100 % BR	100 % BR
<b>Pharmacie non remboursée SS</b>		
Vacins anti-grippe et autres	Néant	Crédit de 30 € par année civile
Sevrage tabagique	Néant	Crédit de 50 € par année civile
Contraception prescrite	Néant	Crédit de 50 € par année civile
<b>Appareillages remboursés SS</b>		
Prothèses auditives	100 % BR	100 % BR + Crédit de 300 € par année civile
Orthopédie et autres prothèses		100 % BR + Crédit de 300 € par année civile
<b>SOINS, PROTHÈSES DENTAIRES ET ORTHODONTIE</b>		
<b>Dentaire remboursé SS</b>		
Soins dentaires	100 % BR	100 % BR
Inlay simple, Onlay	Néant	200 % BR
Prothèses dentaires	270 % BR	270 % BR
Inlay core et inlay à clavettes	Néant	200 % BR
Orthodontie	Néant	270 % BR

## NIVEAUX D'INDEMNISATION

### CONVENTION COLLECTIVE - ACCORD 3 FÉVRIER 2012

### CONTRAT RESPONSABLE - OFFRE AG2R RÉUNICA PRÉVOYANCE

#### Dentaire non remboursé SS

Parodontologie	Néant	Crédit de 150 € par année civile
Prothèses dentaires		
Implants dentaires	Néant	200 € par acte limité à 5 actes par année civile
Orthodontie	Néant	270 % BR

#### ÉQUIPEMENT OPTIQUE

##### Optique

Monture	RSS + Crédit de 6 % PMSS tous les 2 ans (en 2015, 6 % PMSS équivaut à 190,20 €)	RSS + 220 € dont une prise en charge de 150 € maximum pour la monture (Conformément au décret n° 2014-1374 du 18 novembre 2014 et sauf en cas d'évolution de la vue médicalement constatée, le remboursement du renouvellement d'un équipement optique, composé de deux verres et d'une monture n'est possible qu'au-delà d'un délai de 12 mois pour les enfants et de 24 mois pour les adultes à compter de l'acquisition du précédent équipement)
Verres		
Lentilles sur prescription médicale : Lentilles remboursées par la SS - Lentilles non remboursées par la SS (y compris lentilles jetables)		100 % BR + Crédit de 100 € par année civile

#### AUTRES GARANTIES

##### Cure thermale remboursée SS

Frais de traitement et honoraires	Néant	100 % BR
Frais de voyage et hébergement		100 % BR + 100 €

##### Maternité

Naissance d'un enfant déclaré

##### Médecines hors nomenclature

Acupuncture, chiropractie, ostéopathie	Néant	20 € par acte limité à 3 actes par année civile
--	-------	---

##### Actes de prévention visés par l'arrêté du 8 juin 2006

Ensemble des actes de prévention (1)	100 % BR	100 % BR
--------------------------------------	----------	----------

##### Frais d'obsèques

Décès d'un bénéficiaire affilié

##### Garantie Assistance

(1) Scellement prophylactique des puits, sillons et fissures, sous réserve que l'acte soit effectué sur les première et deuxième molaires permanentes, qu'il n'intervienne qu'une fois par dent et qu'il soit réalisé en cas de risques carieux et avant 14 ans / Détartrage annuel complet sus et sous-gingival, effectué en 2 séances maximum / Premier bilan du langage oral et/ou bilan d'aptitudes à l'acquisition du langage écrit pour un enfant de moins de 14 ans / Dépistage de l'hépatite B / Dépistage une fois tous les cinq ans des troubles de l'audition chez les personnes âgées de plus de 50 ans pour un des actes suivants : a) Audiométrie tonale ou vocale ; b) Audiométrie tonale avec tympanométrie ; c) Audiométrie vocale dans le bruit ; d) Audiométrie tonale et vocale ; e) Audiométrie tonale et vocale avec tympanométrie ; c) Ostéodensitométrie prise en charge par l'assurance maladie obligatoire, pour les femmes de plus de 50 ans, une fois tous les 6 ans / Vaccinations suivantes, seules ou combinées : a) Diphtérie, tétanos et poliomyélite : tous âges ; b) Coqueluche : avant 14 ans ; c) Hépatite B : avant 14 ans ; d) BCG : avant 6 ans ; e) Rubéole pour les adolescentes qui n'ont pas été vaccinées et pour les femmes non immunisées désirant un enfant ; f) Haemophilus influenzae B - Infections à l'origine de la méningite de l'enfant ; g) Vaccination contre les infections invasives à pneumocoques pour les enfants de moins de 18 mois.

#### ABRÉVIATIONS :

BR : Base de remboursement de la Sécurité sociale.

DPTM : Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée à savoir :

- OPTAM : Option Tarifaire Maîtrisée

- OPTAMCO : Option Tarifaire Maîtrisée pour les Chirugiens et les Obstétriciens.